



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclaration de rassemblement, réunion ou activité de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

!/ Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit par le décret précité, est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de son article 1er.

Type d'événement ou de rassemblement organisé :

Date et heures de début et de fin :

Localisation de l'événement ou itinéraire prévu :

Descriptif de l'événement et but de la manifestation :

Nombre de personnes attendues (en instantané et sur l'ensemble de l'évènement) :

Moyens déployés pour s'assurer du respect de la jauge maximale et de la distanciation sociale d'un mètre

Avis de la commune (joindre un document à l'appui) :

Identité et coordonnées de l'organisateur (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :

! Outre les mesures sanitaires minimales (distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes, hygiène des mains et port du masque obligatoire), l'organisateur s'engage à compléter son dispositif en fonction de la nature de la manifestation.

L'organisateur s'engage également à se conformer strictement aux prescriptions sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

Mesures sanitaires mises en place pour l'évènement (l'organisateur pourra utilement joindre un plan des lieux avec indication des circulations) :

Moyens prévus pour s'assurer du respect des règles sanitaires :

Moyens mis en œuvre pour s'assurer que l'évènement ne sera pas à l'origine de troubles à l'ordre public :

Date et signature de l'organisateur

Formulaire complet à transmettre, trois jours francs au moins avant l'évènement :

- pour l'arrondissement de Lyon à : pref-declarationdemanifestation@rhone.gouv.fr
- pour l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône à : sp-sec-sprefvill@rhone.gouv.fr